

Règlementation et informations nutritionnelles sur les étiquettes des produits transformés

Objectifs de la formation

Connaitre et savoir appliquer la nouvelle réglementation INCO

Enjeux

L'étiquetage nutritionnel, la valeur nutritionnelle et la mention des produits allergènes sont des mentions qui deviendront obligatoires sur les étiquettes en fin d'année 2016. Cette formation est organisée en vue de répondre aux interrogations des producteurs concernant la nouvelle réglementation INCO 1169/2011 et ainsi leur permettre d'être autonome dans l'application et la mise en oeuvre cette dernière.

Pré-requis

Aucun

Déroulé

Connaitre la réglementation INCO et sa déclaration nutritionnelle.
Connaitre les étapes de l'élaboration de la déclaration nutritionnelle, du calcul des valeurs nutritionnelles à la réalisation de l'étiquette.
Mettre en pratique ses connaissances par la mise en oeuvre de calculs de valeurs nutritionnelles et réalisation d'une déclaration nutritionnelle.

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 09/12/2016

Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Pour valider votre inscription, nous demandons un chèque de caution de 50€, encaissé uniquement en cas d'absence injustifiée

Plus de renseignements

Céline Mendes
celine.mendes@bio34.com
CIVAM BIO 34
repas tiré du sac

Dates, lieux et intervenants

13 déc 2016

09:00 - 17:00 (7hrs)

Lycée Professionnel Agricole La Condamine, 4
Allée Général Montagne
34120 Pézenas

Adrienne Samper, formatrice en agroalimentaire,
CFPPA de Florac

Financeur(s)



Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

Bulletin d'inscription

Nom _____

Prénom _____

Commune _____

--

Courriel _____

Téléphone _____

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))